

Le premier whip du parti de l'opposition, lors de l'émission «Question Period» le dimanche 17 mars, et je prie les députés, surtout ceux de l'opposition, de m'écouter, a déclaré ce qui suit:

Nous attendons encore les mesures législatives et nous sommes ici depuis deux semaines maintenant. Nous attendons encore les mesures législatives destinées à juguler l'inflation et à résoudre les problèmes immédiats qui en découlent et on ne nous a rien présenté jusqu'ici. Nous étudions en ce moment la loi sur les coalitions dont on parle depuis des années. Il va falloir y consacrer des mois avant de l'adopter.

Je dis que c'est honteux. Les Canadiens en ont assurément par-dessus la tête de cette attitude par trop évidente à la Chambre au cours de l'année écoulée de retarder de propos délibéré les projets de loi, non seulement les projets de loi que le gouvernement et les Canadiens veulent, mais dans bien des cas des projets que de nombreux membres de l'opposition officielle veulent. Et pourtant, c'est le parti qui retarde la marche du processus démocratique, ce qui, à mon avis, et je pourrais ajouter de l'avis d'un grand nombre de gens, est malheureux.

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur . . .

**M. l'Orateur adjoint:** Le député soulève-t-il la question de privilège ou invoque-t-il le Règlement?

**M. Stevens:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député accepterait-il une question?

**M. l'Orateur adjoint:** Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

**M. Whicher:** Peu importe, monsieur l'Orateur. Que le député me pose une question n'importe quand, je l'accepterai pourvu qu'il accepte ma réponse.

**M. Stevens:** Le député ne convient-il pas avec moi que cette mesure législative porte sur deux grands points, le premier sur l'orientation des consommateurs et le deuxième sur l'établissement de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Nous nous sommes efforcés d'indiquer clairement que nous approuvons dans le bill les dispositions relatives aux consommateurs tandis que nous avons des doutes quant à ce qui concerne les sociétés. Si le ministre voulait diviser le bill ou en traiter quelque peu différemment, nous pourrions alors faciliter l'adoption sans délai des dispositions intéressant les consommateurs.

**M. Whicher:** Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de mon honorable collègue, si on peut la qualifier ainsi, je dirais que son point de vue me plaît et qu'il a peut-être raison. Il insiste cependant sur le problème auquel se heurte le gouvernement. Il se dit disposé à adopter le bill si celui-ci était divisé. Mais tout autres sont les propos du député de Saint-Jean-Est, qui est membre de son groupe à la Chambre. Le député n'a pas dit que la moitié du bill était valable, mais que tout le bill l'était, qu'il comportait plus de dispositions que lui-même en attendait et que c'était un projet de loi important. Il faudrait permettre aux députés de l'autre côté de se réunir en caucus afin de pouvoir déterminer ce qu'ils veulent réellement. Le gouvernement, dont je suis un membre d'arrière-ban, pourra alors présenter d'autres projets de loi importants qui seront à l'avantage de tous les Canadiens, non seulement des membres du parti libéral ou des partis de l'opposition, mais de tous les contribuables du Canada qui constituent après tout les personnes les plus importantes du pays.

### Concurrence—Bill

L'une des choses que mon honorable ami a omis de dire est celle-ci. Au temps où j'avais l'honneur de siéger au parlement ontarien, nous devions envisager périodiquement la question suivante: le Canada peut-il vendre des camions à la Chine, à la Russie, ou à un pays quelconque que les États-Unis tiennent pour un ennemi, sans obtenir d'abord la permission des États-Unis? Question fort délicate. Évidemment, en tant que Canadien, je ne saurais tolérer chose pareille. J'ai toujours pensé que nous devrions pouvoir vendre des produits ouvrés, des matières premières ou n'importe quoi aux pays étrangers avec lesquels nous entretenons des relations amicales, toutes les fois que les conditions de vente sont satisfaisantes. Jusqu'à maintenant, ces ventes ont toujours été bloquées.

De fait, il n'y a de cela qu'une huitaine ou une dizaine de jours, certains députés de l'opposition ont posé maintes questions au sujet d'un projet de vente de locomotives à Cuba, et il semble que nous ayons presque dû faire la révérence à nos amis américains et demander au gouvernement des États-Unis la permission de vendre ces locomotives à Cuba, bien qu'elles aient été fabriquées au Canada. Pour ma part, j'estime que c'est une situation ridicule. Ce bill établira on ne peut plus clairement qu'en tant que Canadiens nous pouvons vendre à tout pays avec lequel nous désirons faire affaire. A ce sujet, j'ai une coupure du *Journal d'Ottawa* rapportant que cette transaction ferroviaire a été conclue. Je suis certain que nous en sommes tous fiers, pas nécessairement en tant que parlementaires, mais en tant que Canadiens. L'article est intitulé «Cuba conclut un accord ferroviaire de \$14 millions». Il porte la mention de Services télégraphiques du *Journal*, Miami, Floride, et se lit comme suit:

Cuba a signé un contrat de 14 millions de dollars pour l'achat de 30 locomotives avec une firme canadienne contrôlée dans une large mesure par une compagnie américaine.

La radio de La Havane, captée à Miami, disait aujourd'hui que le pacte avait été signé dans la capitale cubaine par MLW-Worthington Ltd. de Montréal et l'entreprise ferroviaire cubaine.

La compagnie canadienne est contrôlée à 52 p. 100 par Studebaker-Worthington Inc. de Harrison, au New Jersey.

La signature avait été retardée à cause des lois américaines interdisant aux firmes américaines de faire affaire avec Cuba. Mais les directeurs de MLW-Worthington ont voté plus tôt ce mois-ci de poursuivre leurs négociations en dépit des objections du département d'État américain.

Les ventes de filiales de corporations américaines au Canada devraient attiser les désirs longtemps étouffés de certaines compagnies américaines de faire affaire avec Cuba.

On considère que le commerce accélérerait la reprise éventuelle des relations diplomatiques avec la Havane.

L'embargo sur le commerce avec Cuba avait été décrété par le président John F. Kennedy le 3 février 1962 «à la lumière de l'offensive subversive du communisme sino-soviétique avec lequel le gouvernement de Cuba pactise publiquement.»

Aux termes de la loi sur le commerce avec l'ennemi, d'après les représentants du gouvernement, l'embargo s'applique aux filiales étrangères de corporations américaines ainsi qu'aux compagnies mères.

Cela veut tout simplement dire que, si les États-Unis avaient pu imposer leur façon de voir, ils auraient empêché le Canada de commercer avec Cuba. Sans cette loi, monsieur l'Orateur, chaque fois qu'un accord commercial a été conclu, ou un marché du genre, comme nous préférons l'appeler, le gouvernement aurait eu à demander spécialement à conclure le marché. Ce bill C-7 nous permettra en toute légalité de faire affaire avec qui nous voulons, et il aurait d'ailleurs dû être adopté il y a de nombreuses années, à mon avis. C'est certainement bon pour le